

C.P.T.S. PARIS 18
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Paris 18

Association Loi 1^{er} juillet 1901

65, rue Caulaincourt
75018 – PARIS

SIRET : 842 306 003 00034 - APE : 8899B

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

MAX ALAIN OBADIA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 - LE CHESNAY
Tél. : 01 39 54 95 95
Fax : 01 39 54 95 00
maobadia@contralto.fr

C.P.T.S. PARIS 18

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Paris 18

Association Loi 1^{er} juillet 1901

65, rue Caulaincourt
75018 – PARIS

SIRET : 842 306 003 00034 - APE : 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

C.P.T.S. PARIS 18
Communauté Interprofessionnelle
Territoriale de Santé Paris 18
Association Loi 1^{er} juillet 1901
65, rue Caulaincourt
75018 – PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux membres,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.P.T.S PARIS 18 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidence sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

A la clôture de l'exercice 2024, la C.P.T.S. a comptabilisé en fonds dédiés au passif de son bilan la somme de 884 875 €. Le résultat de l'exercice a donc été impacté de ce montant. Cette somme correspond à une partie de la convention d'adhésion à l'accord conventionnel interprofessionnel ACI en faveur du déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, liant la C.P.T.S. Paris 18 à l'assurance maladie. Cette convention a pour objet de financer le fonctionnement général de la C.P.T.S.

Dans une communication en date du 22 décembre 2022, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (EC-2022-20 du 22 décembre 2022) a estimé que les subventions attribuées dans le cadre du fonctionnement

62, RUE DE VERSAILLES 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT • Tél : 01 39 54 95 95 - Fax : 01 39 54 95 00 - Email : maobadia@contralto.fr

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREE - LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

N° SIRET : 342 219 714 00025 - APE : 6920Z - N° D'IDENTIFICATION TVA : FR 96 342 219 714

INSCRIT A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES ET DU CENTRE SOUS LE NUMERO 9000147



structurel et quotidien d'une entité se confondant avec son objet social ne participent pas à la réalisation d'une partie spécifique ou d'une cause particulière rendant possible la comptabilisation en fonds dédiés. La subvention attribuée constituerait donc une subvention de fonctionnement devant être intégralement comptabilisée en produits de l'exercice de son attribution conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les modalités d'exercice de la C.P.T.S. Paris 18 ne permettent pas de savoir avec une assurance suffisante si la somme comptabilisée en fonds dédiés répond bien à l'ensemble des critères permettant cette qualification.

La même réserve avait été formulée concernant les comptes de l'exercice précédent.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier la réalité et la sincérité de la trésorerie de l'association C.P.T.S PARIS 18, ce poste représentant l'essentiel des actifs de l'association, et à nous assurer du caractère raisonnable de l'évaluation des autres actifs et passifs de l'association, pris dans leur globalité.

Nos travaux ont également consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations et leur documentation. Nous avons procédé à l'évaluation du caractère raisonnable de l'évaluation des actifs considérés.

Concernant la problématique relative aux fonds dédiés, nous renvoyons le lecteur à l'exposé figurant ci-dessus au chapitre « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations portées dans le rapport joint aux comptes et pouvant être rapprochées des chiffres figurant dans



les comptes annuels, étant entendu que nous ne nous prononçons pas sur détail de ces chiffres mais sur les seuls regroupements, tels que ceux-ci apparaissent dans les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, dont le total du bilan s'élève à 993 680 euros et dont le compte de résultat se solde par un bénéfice de 16 004 euros, ont été arrêtés par l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait au Chesnay, le 3 septembre 2025



Le Commissaire aux Comptes
Max Alain OBADIA

Bilan Association

CPTS PARIS 18

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2024 (12 mois)				31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles	1 296		1 296	0,13		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	7 824	839	6 985	0,70		
Autres immobilisations corporelles	29 903	4 812	25 091	2,53	3 132	0,25
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	12 000		12 000	1,21		
TOTAL (I)	51 023	5 651	45 372	4,57	3 132	0,25
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	110		110	0,01	20	0,00
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	100		100	0,01	100	0,01
. Personnel						
. Organismes sociaux					241	0,02
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	239 250		239 250	24,08	145 200	11,68
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	707 306		707 306	71,18	1 091 818	87,81
Charges constatées d'avance	1 542		1 542	0,16	2 919	0,23
TOTAL (II)	948 308		948 308	95,43	1 240 298	99,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	999 331	5 651	993 680	100,00	1 243 429	100,00

OBADIA

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles MG 2035
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-stim-madria.fr

CPTS PARIS 18

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Ventes de marchandises											
Production vendue de biens											
Prestations de services	514 690		514 690	100,00		538 263	100,00		-23 573		-4,37
Montants nets produits d'expl.	514 690		514 690	100,00		538 263	100,00		-23 573		4,37
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation			10 500	2,04		8 700	1,62		1 800		20,69
Cotisations											
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			911 063	177,01		644 988	119,83		266 075		41,25
Autres produits											
Reprise sur provisions, dépréciations											
Transfert de charges											
Sous-total des autres produits d'exploitation			921 563	179,05		653 688	121,44		267 875		40,98
Total des produits d'exploitation (I)			1 436 253	279,05		1 191 951	221,44		244 302		20,50
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Exédent transféré (II)											
PRODUITS FINANCIERS:											
De participations											
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif											
Autres intérêts et produits assimilés			19 767	3,84		9 363	1,74		10 404		111,12
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (III)			19 767	3,84		9 363	1,74		10 404		111,12
PRODUITS EXCEPTIONNELS:											
Sur opérations de gestion											
Sur opérations en capital											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Total des produits exceptionnels (IV)											
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 456 020	282,89		1 201 314	223,18		254 706		21,20
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT											
TOTAL GENERAL			1 456 020	282,89		1 201 314	223,18		254 706		21,20
CHARGES D'EXPLOITATION:											
Achats de marchandises											
Variations stocks de marchandises											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements											
Autres achats non stockés			7 536	1,48		3 354	0,62		4 182		124,69
Services extérieurs			49 662	9,65		7 659	1,42		42 003		548,41
Autres services extérieurs			268 254	52,12		146 245	27,17		122 009		83,43
Impôts, taxes et versements assimilés			981	0,19		373	0,07		608		163,00
Salaires et traitements			160 687	31,22		86 896	16,14		73 791		84,92
Charges sociales			60 461	11,75		32 918	6,12		27 543		83,67
Autres charges de personnel											
Subventions accordées par l'association											

OBADIA
mar alan
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
marobadia@marobadia.fr

Bilan association détaillé

Présenté en Euros					
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immob. incorporelles	1 296		1 296		1 296
237000 Avanc. acompt. versés sur imm. inc	1 296		1 296		1 296
Immobilisations corporelles					
Installations tech., matériel et outillage ind	7 824	839	6 985		6 985
215000 Install. tech. mat. outill. indust.	7 824		7 824		7 824
281500 Install tech. mat. outill. indust.		839	-839		- 839
Autres immobilisations corporelles	29 903	4 812	25 091	3 132	21 959
218100 Install. gene. agenc. amenag. div.	21 287		21 287		21 287
218300 Matériel de Bureau	7 712		7 712	4 498	3 214
218400 Mobilier de Bureau	905		905	905	
281810 Amort. Install. gene. agenc.		854	-854		- 854
281830 Amortissements Matériel Bureau		3 579	-3 579	-2 194	- 1 385
281840 Amortissements Mobilier Bureau		379	-379	-77	- 302
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières	12 000		12 000		12 000
275000 Depots et cautionnements versés	12 000		12 000		12 000
TOTAL (I)	51 023	5 651	45 372	3 132	42 240
Stocks en cours					
Créances usagers et comptes rattachés	110		110	20	90
411000 Adhérent - Cotisations				20	- 20
411100 Adhérent - Cotisations	110		110		110
Fournisseurs débiteurs	100		100	100	
401100 Fournisseurs	100		100	100	
Organismes sociaux				241	- 241
438700 Produits à recevoir				241	- 241
Autres	239 250		239 250	145 200	94 050
441700 Subvention d'exploitation à recevoir	239 250		239 250	145 200	94 050
Disponibilités	707 306		707 306	1 091 818	- 384 512
512000 Crédit Agricole	72 628		72 628	182 312	- 109 684
512100 Comptes Livret Association	81 028		81 028	78 668	2 360
512200 Compte Epargne Association	353 485		353 485	830 696	- 477 211
512300 Compte à Terme	200 000		200 000		200 000
530000 Caisse	167		167	143	24
Charges constatées d'avance	1 542		1 542	2 919	- 1 377
486100 Charges Constatées d'Avance	1 542		1 542	2 919	- 1 377
TOTAL (II)	948 308		948 308	1 240 298	- 291 990
TOTAL ACTIF	999 331	5 651	993 680	1 243 429	- 249 749

OBADIA
max alain
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 62, rue de Versailles
 78150 LE CHESNAY
 Tél. : 01.39.54.95.95
 Fax : 01.39.54.95.00
 ma.obadia@max-alain-obadia.fr

MG 2035

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	514 690		514 690	538 263	- 23 573
Montants nets produits d'expl.	514 690		514 690	538 263	- 23 573
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			10 500	8 700	1 800
Cotisations					20,69
Autres produits					
Reprise de provisions					
Transfert de charges					
Sous-total des autres produits d'exploitation			921 563	653 688	267 875
Total des produits d'exploitation (I)			1 436 253	1 191 951	244 302
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés			19 767	9 363	10 404
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					111,12
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)			19 767	9 363	10 404
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)					
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 456 020	1 201 314	254 706
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			911 063	644 988	266 075
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					
TOTAL GENERAL			1 456 020	1 201 314	254 706

OBADIA
marc alan
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 62, rue de Versailles
 78150 LE CHESNAY
 Tél. : 01.39.54.95.95
 Fax : 01.39.54.95.00
 ma.obadia@orange.fr
 MG 2036

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Personnel bénévole				
Total				

OBADIA
max alan
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alan-obadia.fr

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
623300 Foires et expositions	400		400	N/S
623400 Cadeaux a la clientele	600		600	N/S
623600 Catalogues et imprimes		88	- 88	-100
623800 Autres frais divers de gestion	4 969	3 315	1 654	49,89
625100 Voyages et déplacements	1 274		1 274	N/S
625300 Autres frais de déplacements (taxis...)	265	938	- 673	-71,75
625600 Frais de réceptions, congrès...		5 473	- 5 473	-100
625700 Receptions	6 032		6 032	N/S
626000 Frais de télécommunication	1 840	1 084	756	69,74
626100 Frais d'affranchissement	14	773	- 759	-98,19
627000 Services Bancaires	408	364	44	12,09
628100 Cotisations syndicales et profess.	900	900		0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	981	373	608	163,00
633000 Cotisation Formation Continue	981	373	608	163,00
Salaires et traitements	160 687	86 896	73 791	84,92
641000 Salaires bruts	147 373	81 650	65 723	80,49
641400 Indemnités et avantages divers	2 738	2 093	645	30,82
641500 Titres de transport	1 286	252	1 034	410,32
641900 Provisions Congés Payés	9 289	2 901	6 388	220,20
Charges sociales	60 461	32 918	27 543	83,67
645100 Caisse URSSAF	41 351	22 989	18 362	79,87
645200 Caisse Retraite	10 277	6 248	4 029	64,48
645300 Caisse Prévoyance	3 109	1 667	1 442	86,50
645400 Caisses - Mutuelles	831	456	375	82,24
645900 Charges sur Provisions Congés Payés	4 568	1 233	3 335	270,48
647500 Medecine du travail, pharmacie	324	324		0,00
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	3 381	873	2 508	287,29
681120 Dotations aux Amts - Corpo	3 381	873	2 508	287,29
Autres charges	2	7	- 5	-71,43
658000 Charges diverses gestion courante	2	7	- 5	-71,43
Total des charges d'exploitation (I)	1 435 838	1 189 388	246 450	20,72
Charges financières				
Charges exceptionnelles				
Impôts sur les sociétés (X)	4 178		4 178	N/S
695000 Impôts sur les bénéfices	4 178		4 178	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 440 016	1 189 388	250 628	21,07
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	884 875	911 063	- 26 188	-2,87
689000 Engagement à Réaliser	884 875	911 063	- 26 188	-2,87
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	16 004	11 926	4 078	34,19
TOTAL GENERAL	1 456 020	1 201 314	254 706	21,20
Evaluation des contributions volontaires en nature				

OBADIA
max alain
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 62, rue de Versailles
 78150 LE CHESNAY
 Tél. : 01.39.54.95.95
 Fax : 01.39.54.95.00
 ma.obadia@max-alain-obadia.fr

CPTS PARIS 18

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**Préambule (suite)**

- o Améliorer l'attractivité de certains territoires,
- o Fluidifier les parcours de soins de vie,
- o Engager une réflexion et des propositions d'actions concernant les différentes problématiques de santé du territoire.

- L'association avec la signature du contrat ACI (accord conventionnel interprofessionnel) perçoit des rémunérations des administrations publiques de santé pour réaliser ses missions.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 993 679,97 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 16 004,09 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/02/2025 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- L'Association a déménagé en Septembre 2024, pour intégrer de nouveaux locaux au 65 Rue Caulaincourt 75018 Paris.

- L'Association est arrivé au terme du 1er Contrat ACI signé en décembre 2019. La CPAM et l'ARS ont salué le travail accompli par la CPTS au cours de ces 5 années. La signature d'un nouveau contrat ACI est en cours pour les 5 prochaines années.

OBADIA
max alan
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

CPTS PARIS 18

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

OBADIA
mar alan
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.98.95
Fax : 01.39.54.95.00
http://obadia.com

CPTS PARIS 18

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		1 296		1 296
Immobilisations corporelles	5 402	32 325		37 727
Immobilisations financières		12 000		12 000
TOTAL	5 402	45 621		51 023

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels		839		839
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers		854		854
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	2 271	1 687		3 958
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	2 271	3 381		5 651
TOTAL GENERAL (I+II)	2 271	3 381		5 651

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	110	110	
Autres créances			
Charges constatées d'avance	1 542	1 542	
TOTAL	1 652	1 652	

OBADIA
max-alain
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-alain-obadia.fr

CPTS PARIS 18

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-22 283		11 926		-10 358
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	11 926	-11 926			16 004
Dont générosité du public					
Situation nette	-10 358	-11 926	11 926		5 646
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	-10 358	-11 926	11 926		5 646
TOTAL dont générosité du public					

OBADIA
max-alain
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 62, rue de Versailles
 78150 LE CHESNAY
 Tél. : 01.39.54.95.95
 Fax : 01.39.54.95.00
 ma.obadia@max-alain-obadia.fr

CPTS PARIS 18

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**

Total Fonds dédiés = 884.875 E

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont rembour- sements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	911 063	412 500	438 688			884 875	
TOTAL	911 063	412 500	438 688			884 875	

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	63 845	63 845		
Dettes fiscales & sociales	39 314	39 314		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	103 159	103 159		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	61 598
Dettes fiscales & sociales	22 603
Autres dettes	
TOTAL	84 201

OBADIA
mar alan
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma:obadia@max-alain-obadia.fr

CPTS PARIS 18

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**6 - Autres informations****6.1 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	
Non Cadres		
TOTAL	4	0

6.2 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6.360 E.

OBADIA
marc obadia
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
62, rue de Versailles
78150 LE CHESNAY
Tél. : 01.39.54.95.95
Fax : 01.39.54.95.00
ma.obadia@max-mineur-obadia.fr

C.P.T.S. PARIS 18

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Paris 18

Association Loi 1^{er} juillet 1901

65, rue Caulaincourt
75018 – PARIS

SIRET : 842 306 003 00034 - APE : 8899B

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

C.P.T.S. PARIS 18
Communauté Interprofessionnelle
Territoriale de Santé Paris 18
Association Loi 1^{er} juillet 1901
65, rue Caulaincourt
75018 – PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, précisé par l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous avons été avisés des conventions suivantes soumises à l'approbation de l'organe délibérant :

Sommes versées aux membres du bureau telles que ressortant du compte « Honoraires membres du bureau et du CA C.P.T.S. » :

Mme Vanessa Viomesnil – Présidente : 18 857,50 €

M. Badis Hadrouf – Vice-Président : 11 987,50 €

Mme Dalila Hemaïdi – Vice-présidente : 11 950,00 €

Mme Elise Frain – Trésorière : 12 925,00 €

Mme Aurore Laporte – Secrétaire : 13 393,75 €

Mme Léa Dayan – Administratrice : 1 756,25 €

Mme Lise El Omari – Administratrice : 1 643,75 €

Mme Isabelle Weisser – Administratrice : 3 263,75 €

M. Benoît Lecomte – Administrateur : 1 125,00 €

M. Frédéric Loup – Administrateur : 1 931,25 €

M. Alexis Tilquin – Administrateur : 2 618,50 €

M. Yves Reynaud – Administrateur : 1 156,25 €

Membres concernés :

Mme Vanessa Viomesnil – Présidente : 18 857,50 €

M. Badis Hadrouf – Vice-Président : 11 987,50 €

Mme Dalila Hemaïdi – Vice-présidente : 11 950,00 €

Mme Elise Frain – Trésorière : 12 925,00 €

Mme Aurore Laporte – Secrétaire : 13 393,75 €

Mme Léa Dayan – Administratrice : 1 756,25 €

Mme Lise El Omari – Administratrice : 1 643,75 €

Mme Isabelle Weisser – Administratrice : 3 263,75 €

M. Benoît Lecomte – Administrateur : 1 125,00 €

M. Frédéric Loup – Administrateur : 1 931,25 €

M. Alexis Tilquin – Administrateur : 2 618,50 €

M. Yves Reynaud – Administrateur : 1 156,25 €

Fait au Chesnay, le 3 septembre 2025



Le Commissaire aux Comptes

Max Alain OBADIA

